

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 18 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 11 juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Fernand THIBAUT, le maire.

PRÉSENTS : MM et Mmes : RAVET Yves, L'HONORÉ Alain, PELLETIER Marie-Pierre, SAUVANET Philippe, BEZAMAT Evelyne, BOYAULT André, BOYAULT Denis, BATARD Joseline, GACHON Philippe,.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LETESSIER Aurélie, MARETTE Frédéric, RIARD Daniel, PEREZ José, PICCHIOTTINO Marie-Jeanne,

POUVOIR(S) : Frédéric Marette donne pouvoir à Alain L'honoré.
Marie-Jeanne Picchiottino donne pouvoir à Philippe Gachon.
Daniel Riard donne pouvoir à André Boyault.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAVET Yves

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

---oooO§Oooo---

Le compte rendu de la séance du 28 avril 2015 est commenté et accepté à l'unanimité.

§ -1- Nomination du délégué à la commission d'accessibilité de la Communauté de Communes Loire et Vignoble **délibération 2015-40**

Le conseil municipal nomme à l'unanimité, Alain L'honoré, délégué à la commission d'accessibilité de la Communauté de Communes Loire et Vignoble.

§ -2- Rapport de la Société Aunis Etanchéités

Suite aux fuites d'eau constatées au plafond de la cuisine de la salle des fêtes, la société Aunis Etanchéités est venue expertiser le toit terrasse.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport et décide d'attendre la restauration des toitures de la mairie-salle des fêtes.

§ -3- Convention Orange – Enfouissement de réseaux 2^{ème} tranche le Bourg **délibération 2015-41**

La société Orange propose une convention particulière A8NBZ-54-13-00038417, pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange, établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la commune de Suilly-la-Tour. La participation de la commune s'élève à 772.99 € net.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et les dépenses qui s'y rapportent.

§ -4- Participation CAE maternelle pour l'école de St Laurent l'abbaye **délibération 2015-42**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Jean Fournier, maire de St Laurent l'Abbaye, qui demande l'accord des quatre communes du regroupement pédagogique, pour la participation au financement d'un emploi en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour son école.

Conformément à ce qui a été décidé lors du dernier conseil d'école, St Laurent accueillera une classe de Moyenne Section de maternelle à la rentrée de septembre 2015, ce qui entraîne le besoin d'un poste supplémentaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe sur 10 mois.

Le reste à charge serait de 374.39 € à 524.31 € par mois selon la situation de la personne recrutée, et réparti au prorata du nombre d'enfants de chaque commune scolarisés en MS.

Le conseil municipal délibère et donne son accord à l'unanimité.

§ -5- Devis rampe d'escalier à l'auberge de l'Acotin

délibération 2015-43

L'absence de rampe dans l'escalier en pierre de l'auberge de l'Acotin porte atteinte à la sécurité des personnes empruntant celui-ci. Deux devis ont été demandés pour la fabrication et pose de la dite rampe.

- Ets Cant - rampe en chêne 760.00 € HT soit 912.00 € TTC ;
- Ets Métal Art - rampe en fer 1 298.00 € HT soit 1 557.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour la rampe en chêne et retient le devis de l'entreprise CANT pour un montant de 912.00 € TTC.

§ -6- Devis piano de cuisson de l'auberge de l'Acotin

délibération 2015-44

Le piano de l'auberge de l'Acotin après nettoyage s'est avéré vétuste et quasi inutilisable. Son remplacement par du nouveau matériel fait l'objet des devis suivants :

- Sarl MATHIAS Froid – Fourneaux Baron 5 356.33 € HT soit 6 427.60 € TTC ;
- Sas HCFROID – Fourneaux Baron 5 656.18 € HT soit 6 787.42 € TTC ;
- Sarl EMA Froid – Fourneaux Baron 6 130.48 € HT soit 7 356.58 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de Mathias Froid pour un montant de 5 356.33 € HT soit 6 427.60 € TTC.

§ -7- Décision modificative n° 3 – Budget Principal Commune

délibération 2015-45

En investissement

Création opération 297 – Auberge de l'Acotin – Rampe : ----- 912.00 €
Création opération 296 – Auberge de l'Acotin – Piano de cuisson :----- 6 430.00 €
..... Total besoin-----7 342.00 €

Proposition de délibération modificative :

Opération 296 – Auberge de l'Acotin – Piano de cuisson Cpt 2188----- + 6 430.00 €
Opération 297 – Auberge de l'Acotin – Rampe Cpt 2313-----+ 912.00 €
TOTAL -----7 342.00 €

Opération 275 – FOR Desserte de Soubran – Cpt 2117 ----- - 6 390.00 €
Opération 286 – RES Auberge de l'Acotin - Fonds de commerce Cpt 2051 ----- - 420.00 €
RES Auberge de l'Acotin – Matériel Cpt 2188 ----- - 280.00 €
Opération 287 – APH Photocopieur – Cpt 2183----- - 252.00 €
TOTAL -----7 342.00 €

§ -8- Devis feux d'artifice et bal du 13 juillet

Monsieur L'honoré, 2^{ème} adjoint, présente les devis de la société Ardi pour le feu d'artifice d'un montant de 1 880.00 € TTC et de l'amicale des Sapeurs-pompiers en la personne de Virginie Picolet pour le bal du 13 juillet, s'élevant à 250.00 € TTC.

Le conseil municipal approuve le devis de la société ARDI pour le feu d'artifice, mais refuse le devis de Virginie Picolet pour le bal.

§ -9- Proposition d'achat de terrains communaux par Mme Monique Melet

Par courrier en date du 23 avril 2015, Mme Monique Melet a émis une offre d'achat pour les terrains communaux cadastrés AR 20 et AR 24 et d'une surface totale de 2 963 m².

Le conseil municipal souhaite examiner la proposition lors d'une prochaine séance.

§ -10- Décision du Maire n° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision qu'il a prise le 15 mai dernier concernant l'attribution à l'entreprise Morizet de l'installation d'une douche dans le logement de l'auberge de l'Acotin, pour un montant de 2 020.80 € TTC.

Cette décision fait suite à la délibération 2015-37 du 28 avril 2015 ouvrant les crédits au budget principal de la commune.

§ -11- Questions diverses

---ooo§ooo---

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 15.

---ooo§ooo---